

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 DECEMBRE 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE DIX DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 4 décembre 2024

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, David L'HOMME, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, Caroline MERIAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Alain GENCE donne pouvoir à Claudine AILLET,
- Alain GOUÉZIN donne pouvoir à David BURLOT,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nicole POULAIN,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Anne-Gaud MILLORIT donne pouvoir à Christophe ROBIN,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Yvon BERHAULT, Josyane BERTIN, Suzanne BOURDÉ, Thibault CARFANTAN, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER, Sébastien PUEL, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Annie VALO

*Thierry ANDRIEUX
Président du Conseil Communautaire
Annie VALO
Secrétaire de séance*

Délibération n°2024-197

Membres en exercice : 69 Présents : 51

Absents : 18

Pouvoirs : 9

PATRIMOINE

SDE22 – RENOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA RUE D'ARMOR

Dans le cadre des actions de Lamballe Terre & Mer en faveur des économies d'énergie, il est proposé au Conseil Communautaire de rénover en priorité les foyers permanents. Une étude menée par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE22) a conclu à une réelle pertinence de remplacer en priorité les foyers de la rue d'Armor.

Bien que relativement récents ces foyers, au nombre de 39, sont équipés de lanternes d'une puissance de 140 W chacune non réglables en puissance. Il est proposé un remplacement par 39 foyers équipés de lanternes d'une puissance de 70 W avec possibilité de réduction de puissance lumineuse de 70% la nuit. Le coût de ce projet de rénovation est estimé à 68 688,00 € TTC.

Cette opération permettra de réaliser des économies d'énergie estimées à 4 800 € / an soit un temps de retour sur investissement de 8 ans.

Lamballe Terre & Mer ayant transféré la compétence éclairage public au SDE22, celui-ci bénéficie du fonds de compensation de la TVA et perçoit de la communauté d'agglomération une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 applicable à la commune sur laquelle les travaux sont réalisés. Pour le présent projet, cette subvention est estimée à 41 340,00 €. Ce montant, auquel se rapporte le dossier objet de la présente délibération conformément au règlement du SDE22, est calculé sur la base de la facture de l'entreprise, affectée du coefficient moyen du marché et augmentée des frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à charge de la collectivité.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du SDE22 se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE l'opération de remplacement de 39 foyers de la rue d'Armor, aux conditions financières décrites ci-dessus,
- VERSE une subvention d'équipement au SDE22, conformément à son règlement financier, calculée sur le montant de la facture de l'entreprise, affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapporte le dossier, augmenté des frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à charge de Lamballe Terre & Mer,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

17 DEC. 2024

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 19 DEC. 2024

De la publication le

19 DEC. 2024

Pour le Président
Par délégation
M. MICHEL
Directrice
Administration Générale



A blue ink signature, likely of Michel, the Director of General Administration, is shown over the date '19 DEC. 2024'.